



Date de depart en vacances

Par Jeoric

Je travaille par roulement semaine +un WE sur deux.J'ai 2 jours de vacances à prendre avant fin mai. Mon employeur m'impose:

1/ de partir un lundi après un WE travaillé.

2/ de prendre du lundi matin au dimanche soir suivant, les jours en + de mes 2 jours acquis étant pris sur mes droits de l'année à venir par anticipation.

A-t-il le droit de m'imposer ces deux conditions

Par Visiteur

BONSOIR !!!

vous n'auriez rien oublié dans votre message ????

d'après vous ? qui est susceptible de vous répondre ?
un robot ? raté !!!!!!!!!!!!!!!